https://www.bosquentin.fr/declaration-de-manifestation/

Déclaration de manifestation

Toute occupation de l’espace public, dans la rue, un parc ou sur une place, nécessite une autorisation de la mairie. Vous souhaitez organiser un événement ou une manifestation dans la commune ? Faites-le savoir en remplissant le formulaire.

Contact

Mairie de Bosquentin

2 bis rue des Tilleuls - 27480 BOSQUENTIN
02 32 49 56 18 Contacter par mail